

Les élections européennes en France

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

1^{ère} étape **1. Je vérifie ma situation électorale**

Grâce au téléservice « Interroger sa situation électorale », vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.

2^{ème} étape **2. Je m'inscris sur les listes électorales**

Pour voter lors des élections européennes 2024, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, l'inscription est une démarche gratuite, qui peut s'effectuer en ligne, ou physiquement, auprès de la mairie de votre commune.

DATES LIMITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES FRANÇAISES :

1ER MAI 2024

inscription en ligne

3 MAI 2024

inscription physique auprès de la mairie de votre commune



Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.gouvernement.fr/les-priorites/europeennes2024

